



14ème législature

Question N° : 12835	De M. Jean-Luc Moudenc (Union pour un Mouvement Populaire - Haute-Garonne)	Question écrite
Ministère interrogé > Sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative		Ministère attributaire > Intérieur
Rubrique >sports	Tête d'analyse >politique du sport	Analyse > évènements sportifs. billets. vente en ligne. contrôles.
Question publiée au JO le : 04/12/2012 Date de changement d'attribution : 03/04/2014 Question retirée le : 15/04/2014 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Jean-Luc Moudenc alerte Mme la ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative sur la vente de billets frauduleux sur internet à l'occasion de manifestations sportives. Cet été, de nombreux Français ont été victimes de fraudes lors de l'achat de billets pour les Jeux olympiques de Londres 2012. Le Comité international olympique (CIO) a lui-même reconnu cette fraude. Des poursuites ont été engagées. Aujourd'hui, on recense des victimes à travers le monde et on dénombre quelques 20 000 billets frauduleux vendus par une seule société. Les victimes françaises n'ont malheureusement pas pu être toutes remboursées et leur préjudice tant moral que financier a été lourd. Il est regrettable, au regard d'un tel évènement mondial, de ne pas avoir vu se développer une campagne d'alerte préalable pour mettre en garde les acheteurs potentiels sur des fraudes existantes quant à la vente de billets, d'autant plus que la vente de ces billets se fait essentiellement par internet. Peut-être aurait-il été opportun que plusieurs points de vente « physique » soient mis en place par les comités olympiques nationaux, par exemple, en France, dans les différentes antennes des fédérations de sport implantées sur le territoire national, et que des agréments vérifiables soient attribués aux sociétés vendeuses sur internet. Il lui demande, en conséquence, quelles mesures elle entend prendre pour combattre la fraude sur internet lors la vente de billets pour des évènements sportifs de grande ampleur.